



Enseignement de l'égalité à l'école : pratiques et représentations enseignantes

Résumé des résultats – version courte

Equipe du projet :

Prof. Farinaz Fassa Recrosio, Dr Chiari Storari, Dr Valérie Rolle et Dr Matthias Studer

Contact :

Prof. Farinaz Fassa Recrosio
Institut des sciences sociales (ISS)
Université de Lausanne
Bâtiment Géopolis
1015 Lausanne
T: +41 21 692 32 25
farinaz.fassarecrosio@unil.ch

Juin 2014

Objectifs : Alors que l'éducation à l'égalité entre les sexes apparaît comme un facteur fondamental de l'égalité dans les mondes de la formation et des professions, le projet « Comment l'égalité s'enseigne-t-elle à l'école ? » propose une analyse des pratiques et représentations enseignantes dans l'espace romand de l'école obligatoire. Il permet de saisir comment les pratiques et les représentations des enseignant.e.s s'articulent avec les trajectoires de formation des personnes et avec les cadres législatifs, politiques et institutionnels qui organisent l'action enseignante dans les sept cantons investigués (Berge, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud).

Méthode : La recherche est construite sur une approche qui mixe les méthodes qualitatives - analyse documentaire des textes législatifs et des règlements d'études ; entretiens avec une vingtaine de décideurs et décideuses en matière scolaire, d'égalité et de formation des enseignant.e.s ; une dizaine d'entretiens avec des enseignant.e.s volontaires issu.e.s de deux cantons (Fribourg et Genève) - et quantitatives - questionnaires envoyés à l'ensemble des directions d'établissements de l'espace romand et à un échantillon représentatif de la population enseignante. Les réponses des enseignant.e.s (questionnaires et entretiens) sont croisées avec les textes législatifs et réglementaires cantonaux et régionaux et les propos des décideurs et décideuses.

Principaux résultats : Malgré la recommandation de la Conférence des Directeurs et Directrices de l'Instruction publique (CDIP) de 1993, qui promeut l'éducation à l'égalité à l'école, la lutte contre les stéréotypes de sexe et encourage les cantons à inscrire cette question au nombre de celles qui doivent être étudiées par tous et toutes les enseignant.e.s en formation, la place faite à l'égalité entre les sexes est très congrue dans le monde de l'école.

Elle ne figure pas explicitement dans les textes réglementaires et les plans d'études. Les textes législatifs de politiques éducatives des différents cantons y font par ailleurs rarement référence. Quant aux décideurs et décideuses en matière de politiques scolaires, ils et elles considèrent de manière majoritaire que cette question est partiellement résolue, l'égalité formelle étant attestée par les très bons résultats scolaires des filles. Le faible nombre d'hommes engagés dans les premiers degrés (moins de 10% dans les deux premières classes) est parfois évoqué comme problématique, mais il est analysé comme le résultat de choix individuels, les conditions salariales de l'emploi et l'absence de carrière n'étant que rarement signalées comme facteurs sur lesquels les autorités pourraient agir. Ainsi, en l'absence d'incitation politique et institutionnelle claires, la décision d'éduquer à l'égalité entre les sexes reste du ressort des enseignant.e.s.

De manière paradoxale, au vu de la stratification verticale que l'on observe au sein de la population enseignante et du temps plus long mis par les femmes pour atteindre un poste de direction, les enseignant.e.s et les directions d'établissement considèrent que le monde de l'école est particulièrement égalitaire. Interrogé.e.s sur le fait de savoir dans quelle mesure le système d'enseignement dans lequel ils et elles travaillent est égalitaire, ils et elles répondent très majoritairement que c'est le cas et sont convaincues que l'égalité entre les sexes est atteinte ou presque dans le monde scolaire. Ils et elles considèrent aussi majoritairement qu'il est du devoir de l'école de sensibiliser les élèves à ces questions, mais seule une minorité des enseignant.e.s dit traiter effectivement de ces questions avec leurs élèves, dans une optique qui vise surtout à favoriser l'égalité dans les mondes professionnels et familiaux. Cette perception de leur environnement professionnel explique selon nos analyses le très bas taux de réponse que nous avons enregistré de la part des enseignant.e.s contacté.e.s.

Les analyses des questionnaires montrent qu'une formation continue suivie dans le domaine du genre a pour effet d'augmenter le jugement critique sur le degré d'égalité entre les sexes atteint par les systèmes scolaires cantonaux et d'accroître les pratiques qui visent à éduquer les enfants et les jeunes à cette thématique. Elle a aussi pour effet de faire s'estomper les différences entre enseignant.e.s ayant suivi un cursus universitaires, plus sévères en ce qui concerne la mesure de l'égalité entre les sexes, et ceux et celles non-universitaires. Les savoirs savants dans le domaine du genre semblent donc bel et bien une ressource qui permet aux enseignant.e.s de sensibiliser leurs élèves. Les entretiens ont montré que, si la discrimination subie en raison du sexe (savoir d'expérience) mène elle aussi les enseignant.e.s à aborder davantage ces questions avec leurs élèves, leur approche est marquée dans ce cas par une forme d'essentialisme qui naturalise les différences entre les sexes. A l'exception d'une seule personne, les enseignant.e.s qui ont indiqué avoir été discriminé.e-s n'ont pas bénéficié d'une formation initiale ou continue qui traite de cette question.